

RETRAITES > Les fiches argumentaires d'Informations ouvrières

# Questions -réponses

## 1 Que signifierait la remise en cause de l'âge légal de la retraite ?

### Qu'est-ce que l'âge légal de la retraite ?

C'est l'âge à partir duquel on peut faire valoir ses droits à la retraite. Il est aujourd'hui de 60 ans.

### Atteindre l'âge légal (60 ans) suffit-il pour bénéficier d'une retraite à taux plein ?

Non. Il faut pour cela avoir le nombre d'années requises, soit aujourd'hui 40,5 annuités, pour les salariés nés en 1950. Jusqu'en 1993, il ne fallait que 37,5 annuités. Si bien que, maintenant, un salarié ayant commencé à travailler à 20 ans ne bénéficie plus d'une retraite à taux plein s'il part à 60 ans. Si un travailleur part à 60 ans à la retraite sans avoir des annuités de cotisation suffisantes, une décote importante est appliquée sur le montant de sa pension.

### A quel âge part-on aujourd'hui en réalité à la retraite ?

Cela dépend. L'âge moyen de départ à la retraite dépasse aujourd'hui 61 ans. Un nombre croissant de salariés sont contraints de partir à la retraite après 60 ans parce qu'ils n'ont pas assez d'annuités validées pour avoir une retraite décente, du fait de l'allongement de la durée de cotisation, approuvé par la CFDT, en 1993 et en 2003.

### Quelles conséquences aurait un report à 61 ans ou plus de l'âge légal de la retraite ?

Le recul de l'âge légal de la retraite pénaliserait lourdement :  
— ceux qui, ayant pourtant le nombre d'annuités nécessaires à 60 ans, seraient obligés de travailler plus longtemps ;  
— ceux qui, même s'ils n'ont pas le nombre d'annuités requises, voudraient néanmoins prendre leur retraite à 60 ans, tout simplement parce qu'ils n'en peuvent plus !  
Dans tous les cas, nous serions tous obligés de travailler plus longtemps.

### Que dit le gouvernement ?

« Il faudra sans doute toucher au curseur de l'âge légal » de la retraite, a déclaré le ministre du Travail, Xavier Darcos, sur RTL, le 31 janvier. Clairement, cela veut dire que le gouvernement veut reculer l'âge légal de la retraite, car cela contraindrait immédiatement tous les travailleurs à travailler plus longtemps.

### Est-ce la seule mesure que compte prendre le gouvernement ?

Non. Il a clairement signifié qu'il fallait, selon lui, encore augmenter la durée de cotisation. Il veut aussi remettre en cause le mode de calcul des pensions pour les fonctionnaires, qui est basé encore aujourd'hui sur les six derniers mois de traitement.

### Quelle est finalement la position du PS ?

Martine Aubry avait déclaré le 17 janvier : « Je pense qu'on doit aller, qu'on va aller très certainement vers 61, 62 ans. » Ces propos ont suscité de telles réactions que le bureau national du Parti socialiste a diffusé le 26 janvier un communiqué précisant que, parmi « les grandes orientations qu'il défendra et ses priorités pour la période 2012-2020 », figure « le maintien de l'âge légal du départ à la retraite à 60 ans ». Mais ce communiqué est totalement muet sur deux questions essentielles, qui sont pourtant au centre de l'offensive gouvernementale : l'allongement de la durée de cotisation pour le public et le privé, et la remise en cause du mode de calcul des pensions des fonctionnaires. Cela pose problème, d'autant plus que ce communiqué insiste sur une question : « Le PS rappelle que les organisations doivent être au premier rang des interlocuteurs privilégiés du gouvernement. » Ou encore : « Le diagnostic doit être le plus partagé possible, en particulier avec les organisations syndicales. » Cela ne peut être interprété que comme une pression sur les syndicats visant à les faire entrer dans une « concertation » pour élaborer avec le gouvernement sa contre-réforme.

## 2 Y a-t-il un "déficit" des retraites des fonctionnaires ?

Parler de « déficit » pour les retraites est déjà plus que contestable, concernant les retraites du secteur privé servies par la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV), au vu du montant faramineux des exonérations de cotisations dont ont bénéficié les patrons depuis 1992. Mais pour les fonctionnaires, c'est carrément un mensonge.

En déficit, les retraites des fonctionnaires ? Mais c'est tout bonnement impossible. Les fonctionnaires d'Etat n'ont pas de caisse de retraite, donc il ne peut être question de « déficit » ! Il ne s'agit pas d'un régime par répartition, donc le rapport entre le nombre de cotisants et le nombre de retraités n'a aucune signification. Les retraites des fonctionnaires sont inscrites au Grand Livre de la dette publique ; leur pension est le prolongement de leur rémunération (traitement) d'activité. Cette pension est calculée d'après les dispositions prévues par le Code des pensions civiles et militaires, partie intégrante du statut des fonctionnaires. Le « rapprochement public-privé » voulu par le gouvernement et la CFDT est justement un moyen pour sortir du budget de l'Etat les retraites des fonctionnaires en instituant une caisse spécifique, ce que voulait Juppé en

1995, et qu'il n'a pu réaliser. Ce serait par là même casser le statut général de la fonction publique. L'enjeu est immense. Le montant des pensions servies par l'Etat à ses 2,2 millions d'agents retraités (qui perçoivent une pension moyenne de 1 593 euros) se montait, en 2007, à 39,8 milliards d'euros. Pour le gouvernement (comme pour ses pré-décèsseurs), sortir cette somme de son périmètre financier serait un moyen tout trouvé pour satisfaire au traité de Maastricht, qui dicte la réduction des dépenses publiques. Quant aux fonctionnaires hospitaliers et aux agents des collectivités locales, ils relèvent, eux, d'une caisse de retraite par répartition, la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL). Cette caisse a dégagé, en 2007, un excédent de 465 millions d'euros, et ce, malgré l'affectation de 11,4 milliards de ses recettes (les cotisations) à la compensation d'autres régimes de retraite... Il y aurait d'ailleurs beaucoup à dire sur ces « compensations » et « surcompensations » qui ont ponctionné depuis des années les ressources de la CNRACL. Alors, vouloir remettre en cause le mode de calcul des pensions des fonctionnaires au nom des déficits, c'est une escroquerie pure et simple. Y. L. ■

## Ce qu'ils en disent



### CGT : "CONFORTER LA RETRAITE À 60 ANS"

« La CGT propose que soit confortée l'ouverture du droit à la retraite à 60 ans, avec, pour une carrière complète qui intégrerait les années d'études et les périodes de précarité subies, un taux de remplacement d'au moins 75 % du salaire (dernier salaire dans le public, dix meilleures années dans le privé). Les travailleurs ayant effectué des travaux pénibles bénéficieraient d'un départ anticipé. Elle propose également un élargissement de l'assiette de cotisation à tous les revenus du travail, aux revenus financiers des entreprises, ainsi qu'une modulation de l'assiette de cotisation en fonction notamment du ratio valeur ajoutée-masse salariale. La CGT rappelle que la question du financement de la protection sociale, dont les retraites, appelle une autre politique de l'emploi, d'une tout autre dimension que les "mesurettes" relatives à l'emploi des seniors, avec des dispositions véritablement efficaces pour l'emploi des salariés de 50 à 60 ans comme pour celui des salariés de moins de 30 ans. La CGT propose enfin la création d'une maison commune des régimes de retraite, qui aurait pour mission de solidariser les différents régimes en définissant et en promouvant des mesures de progrès social » (communiqué confédéral du 15 janvier 2010).



### FO : "QUARANTE ANS, C'EST DÉJÀ TROP !"

« Au nom de quoi, parce que l'on vit plus longtemps, faudrait-il travailler plus longtemps ? Avec une telle logique, il faudrait que les femmes travaillent plus longtemps que les hommes, au prétexte qu'elles ont une espérance de vie plus grande ! (...) Nous refusons de cautionner toute augmentation de la durée de cotisation ou tout report au-delà de 60 ans du droit au départ en retraite. 40 ans, c'est déjà trop (...) ! Il faut donc de nouveau bloquer toute dégradation pour obtenir à terme une réduction de la durée. De la même manière, nous n'accepterons pas que l'on remette en cause le Code des pensions et le statut général de la fonction publique (...). Au passage, mais c'est important, quand il a fallu trouver de l'argent pour les banques, notamment, on l'a trouvé ! Quand il s'agit de sauver le système bancaire, on a plus d'imagination que lorsqu'il faut consolider les droits sociaux. Du côté des pouvoirs publics et de tous ceux qui plaident pour travailler plus longtemps (en gagnant moins), il s'agit aussi de montrer aux marchés financiers et aux autorités européennes que la France, pour respecter les critères de Maastricht, va imposer de nouveaux sacrifices aux salariés » (Jean-Claude Mailly, dans FO Hebdo, 27 janvier 2010).



### CFDT : "SANS TABOU"

Paris, 19 janvier 2010 (AFP). — Jean-Louis Malys, secrétaire national de la CFDT, s'est déclaré mardi 19 janvier favorable à « un rapprochement » des régimes de retraite du secteur public et du secteur privé, prenant le contre-pied de FO. « Il serait incompréhensible qu'on regénère des différences entre public et privé. Il ne faut pas recommencer ce mauvais scénario », a déclaré M. Malys lors d'une conférence de presse aux côtés du secrétaire général, François Chérèque. Il s'est prononcé « pour un rapprochement » des deux systèmes, « progressivement ». « Dans la maison commune, c'est toujours mieux si tout le monde mange à la même table », a renchéri François Chérèque. M. Malys a estimé que le refus de la capitalisation était « une forme d'hypocrisie », car « l'épargne salariale existe déjà », le problème étant que « seuls certains salariés peuvent s'offrir de la capitalisation ». Réaffirmant qu'il fallait « débattre sans tabou », François Chérèque a d'autre part jugé qu'il serait « intelligent » de rechercher un consensus sur la réforme des retraites, car « la France n'a pas besoin d'un conflit d'un autre temps sur ce sujet ».

## ÉDITORIAL

### Le 17 février

Daniel Gluckstein  
Secrétaire national du POI

**L**e 17 février, dans la grande salle de la Mutualité, à Paris, se tiendra le premier des meetings (et réunions publiques) décidés par le II<sup>e</sup> Congrès national du Parti ouvrier indépendant.

Pourquoi travailleurs et jeunes viendront-ils à ce meeting ?

Sur les retraites, rien n'est joué. Certes, de Parisot à Sarkozy et Fillon, tous en appellent au consensus.

Consensus sur quoi ? Dans son interview au Figaro, Fillon annonce que tout serait bouclé en avril et que le gouvernement ne s'arrêtera devant « aucun tabou ». Ouvertement, Fillon évoque la remise en cause du calcul de la retraite sur les six derniers mois pour les fonctionnaires et les travailleurs à statut public, et pour tous les salariés l'augmentation du nombre de trimestres cotisés pour obtenir une retraite à taux plein. Et c'est pour imposer une telle politique anti-ouvrière qu'il faudrait un consensus !

« Notre démocratie a besoin de consensus sur les choix essentiels », prétend Fillon. La démocratie, c'est l'inverse du consensus : c'est le droit reconnu à l'ouvrier de défendre ses propres intérêts en s'organisant en toute indépendance, politique et syndicale.

La démocratie, c'est la reconnaissance de la lutte de classe. Et qu'on ne vienne pas nous dire que ce n'est pas de lutte de classe qu'il s'agit quand on parle des retraites ! Les déficits creusés par l'Etat ? Ils l'ont été pour aider capitalistes, banquiers, spéculateurs. La remise en cause des retraites des salariés ? Elle ne procède ni des courbes démographiques ni de prétendus déficits, mais de la décision politique d'appliquer les critères de Maastricht et de mettre en place, dans toute l'Europe, des plans de rigueur anti-ouvriers.

Regrettant ce qu'il appelle « le revirement » de la première secrétaire du Parti socialiste sur les retraites, Fillon déclare : « Je sais bien que le choix du consensus est souvent plus difficile que celui de la posture critique. » Fillon sait que Martine Aubry et le bureau national du Parti socialiste se sont prononcés pour une « bonne réforme des retraites » (comme d'ailleurs les députés du Parti communiste et du Parti de gauche). Mais Fillon s'inquiète de ce qu'il sait être la position largement partagée par des millions de travailleurs (qui peuvent être aussi électeurs ou sympathisants du Parti socialiste ou du Parti communiste). Il comprend que le consensus n'est pas fait. Certes, le piège est tendu dans lequel il voudrait voir tomber les organisations syndicales pour organiser avec le gouvernement la contre-réforme des retraites. Mais ce scénario est loin d'être réalisé.

La classe ouvrière n'a pas dit son dernier mot. La mobilisation de millions de travailleurs, public-privé, sur la base de l'unité réalisée de leurs organisations sur un seul mot d'ordre : « Ne touchez pas aux retraites », peut contraindre le gouvernement à reculer. Pour cela, il faut commencer par dire clairement : « Aucun consensus, ne touchez pas aux retraites ! » C'est pour aider à organiser cette bataille décisive que le Parti ouvrier indépendant, fidèle à l'indépendance de classe qu'incarne son nom, convoque ce meeting du 17 février. Meeting dans lequel, au-delà des représentants du POI, seront invités à prendre la parole les militants ouvriers de toutes tendances qui partagent cet objectif : se préparer aux plus grandes mobilisations pour interdire tout consensus et sauver les retraites ouvrières.